



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Marie-Claude CHANTELAUZE Jacques JOUANS, Nicolas MULLER, Mikael THOMAS et Elvina SAVIOUX

Absents : Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Antoine GIEU à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 10 mai 2019.
- Le Conseil décide d'amortir les véhicules sur le budget Ville M14 et de fixer les durées d'amortissements des biens « voitures » et « Camion et véhicule industriel » à 8 ans.
- Le Conseil décide d'attribuer à l'association « Les Grizzlys de Vaujany » une subvention exceptionnelle d'un montant total de 6 000.00 € pour le financement des frais de transport des joueurs de la 2^{ème} division dans le cadre des play-down.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour les Travaux de restructuration de la gare du Téléphérique - Lot n°12 « Structure métallique » passé avec la société BELLET INDUSTRIE pour un montant de 10 200.00 € HT portant le montant total du marché de 190 060.50 € HT à 200 260.50 € HT, soit une augmentation de 5.36% du montant du marché initial.
- Le Conseil décide d'affermir les tranches optionnelles 1 à 6 du marché pour l'optimisation de l'installation neige sur le domaine skiable de VAUJANY passé avec la société TECHNOALPIN pour un montant total de 409 387 € HT et approuve l'avenant n°2 au marché sans incidence financière sur le marché.
- Le Conseil approuve le montant programme pour les travaux de reprise de l'étanchéité de la retenue collinaire de Montfrais fixé à 385 000 € HT honoraires inclus, l'Avant-projet/Projet (AVP/PRO) pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 350 000 € HT et l'allotissement des travaux. Il décide de lancer les consultations afférentes pour la réalisation des travaux en application des procédures issues du Code de la Commande Publique et autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône Alpes.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour les travaux de terrassement, tranchée et réseaux – Restructuration du plateau de Montfrais passé avec la SAS CARRON, relatif à la pose d'une canalisation d'eau devant servir dans le futur à l'alimentation de la retenue collinaire de Montfrais depuis le lac de Grand Maison, pour un montant de 73 565 € HT portant le montant total du marché de 762 548.28 € HT à 836 113.28 € HT, soit une augmentation de 9.64% du montant du marché initial.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la remise en état et la remise en service du grand escalier mécanique à la société SCHINDLER SA – 1/3 rue Dewoitine – 78141 VELIZY VILLACOUBLAY de la manière suivante :
 - Tranche ferme pour un montant de 275 380.80 € HT ;
 - L'affermissement de la tranche optionnelle devant faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil municipal.
- Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune durant l'année 2018 établi par la SAUR.

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de vente en l'état futur d'achèvement intervenu avec la SCCV Centre Bourg dans le cadre des ajustements de surfaces et des demandes de travaux complémentaires de la Commune.
- Le Conseil décide de renouveler la convention de gestion du gîte collectif « Côte Belle » du 15 décembre 2019 jusqu'au 30 septembre 2022.
- Le Conseil donne un accord de principe concernant le renouvellement des baux de gestion des ensembles immobiliers « Le Dôme des Rousses », « La Cascade » et « Les Épinettes » jusqu'au 30 septembre 2022 et dit que ces renouvellements devront faire l'objet d'avenant qui devront être présentés en détail lors d'un prochain conseil municipal.
- Le Conseil approuve la convention d'utilisation du gymnase de l'Espace Loisirs par l'association sportive « LES ARCHERS DE L'OISANS » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- Le Conseil désigne les membres du jury d'assises pour l'année 2020.
- Le Conseil crée un poste d'Adjoint Administratif (cat. C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019.
- Le Conseil fixe les tarifs des différentes prestations vendues au sein de la régie « Amphithéâtre » et approuve les horaires des séances de cinéma comme suit :

BILLETS DE CINEMA	
	MONTANT
ADULTES	8,00 €
ENFANTS < 12 ANS	4,50 €
REDUITS (Résidents - étudiants - chômeurs - ...)	6,50 €
CARTE DE 10 ENTREES - adulte	55,00 €
CARTE DE 10 ENTREES - enfant	35,00 €
FAMILLE (2 adultes et 2 enfants)	20,00 €

LOCATION DE L'AMPHITHEATRE		
	MONTANT	COMMENTAIRES
1/2 journée	400,00 €	avec MAD micros / vidéo / pupitre / 1 bouteille de 50 cl
Journée	700,00 €	avec MAD micros / vidéo / pupitre / 1 bouteille de 50 cl
Soirée (19h à 23h)	500,00 €	avec MAD micros / vidéo / pupitre / 1 bouteille de 50 cl

HORAIRES							
SAISON	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ÉTÉ	21H			21H	15H/ 21H		16H
HIVER	18H/21H	18H/21H	18H/21H	18H/21H	18H/21H		16H
INTERSAISON					21H		16H



Le Maire,

Yves GENEVOIS